

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 074-2014

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0363

Déposée le: 16.03.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Visa pour les réfugiés de Syrie ayant de la famille dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les dispositions suivantes :

1. Il intervient auprès des autorités compétentes en matière d'asile afin que les réfugiés de Syrie qui vivent actuellement dans des conditions précaires en Turquie et ont de la famille dans notre pays soient autorisés à entrer en Suisse.
2. Le canton de Berne exige de la Confédération d'être consulté avant que les demandes de visa présentées par des personnes en provenance de Syrie qui ont de la famille en Suisse ne soient rejetées.
3. Si des personnes syriennes vivant dans le canton de Berne ne sont pas en mesure elles-mêmes d'héberger les membres de leur famille, le canton de Berne recherche des moyens d'hébergement en coordination avec l'aide aux réfugiés et les œuvres d'entraide.

Développement

Lors du débat sur la dernière révision de la loi sur l'asile, en juin 2013, la promesse avait été faite que les requérants d'asile persécutés et dans le besoin pourraient comme avant déposer une demande d'asile depuis l'étranger. Par l'intermédiaire du conseiller d'Etat compétent,

le canton de Berne a contribué de manière déterminante à la révision de la loi. Cela lui confère certains devoirs qu'il a maintenant une chance réelle d'accomplir le mieux possible. Pour des raisons à la fois humanitaires et logistiques, étant l'un des plus grands cantons et celui de la capitale fédérale, Berne a une certaine responsabilité dans la résolution de ces problèmes.

La guerre civile en Syrie a détruit l'existence d'un grand nombre de personnes. Les victimes sont légion. Selon le Haut-commissariat pour les réfugiés, 6,5 millions de personnes sont en fuite dans leur propre pays ou dans les pays voisins, et les chiffres ne cessent d'augmenter. Selon les estimations, il y a un million de réfugiés en Turquie. Un grand nombre d'entre eux sont en attente d'être admis dans un pays tiers, dont la Suisse, notamment parce qu'ils y ont de la famille.

Dans son communiqué du 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a informé que, « au vu de la situation dramatique en Syrie, Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale et cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), a décidé des allègements en matière de visas pour permettre aux ressortissants syriens qui ont des parents en Suisse d'obtenir plus rapidement et plus facilement un visa d'entrée. » L'Office fédéral des migrations (ODM) a donc édicté, d'entente avec le Département fédéral des affaires étrangères et les autorités cantonales compétentes en matière de migrations, une directive qui prévoit des conditions moins sévères pour l'octroi d'un visa. Lorsqu'aucun acte d'état civil concluant ne peut être présenté en raison de la situation en Syrie, il suffit que le lien de parenté soit prouvé de manière crédible et claire. De même, les autorités compétentes ne vérifieront plus si le requérant satisfait ou non aux conditions financières fixées dans la loi fédérale sur les étrangers.

Le journaliste T. Kollbrunner, qui s'est rendu dans la zone frontalière entre la Syrie et la Turquie, a souligné dans son reportage (*Wochenzeitung* du 13 février 2014) que les réfugiés, dont beaucoup sont handicapés ou blessés, vivent dans des conditions extrêmement précaires. Une partie d'entre ces personnes, qui ont de la famille en Suisse ou dans le canton de Berne, se sont rendues en Turquie sur la foi de la promesse faite par la Suisse. Or la Suisse n'a pas tenu sa promesse, ces personnes ne recevront pas de visa pour venir dans notre pays. Le canton de Berne doit de toute urgence intervenir auprès de la Confédération en faveur des familles de Syriens et Syriennes vivant en Suisse. En accordant un visa aux membres de la famille de personnes d'origine syrienne établies dans le canton de Berne, le canton peut véritablement être d'une grande aide.